

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 21- 2019 du 19 septembre 2019

Objet: Interdiction de circulation
VC n°12 « La Pinée »
Dimanche 29 septembre 2019

Le Maire de la commune de LARDIER et VALENCA,
Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Vu le Code Pénal,
Vu l'article 34.3 de la loi N°82.213 relative aux droits et libertés des Communes, départements et régions,
Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 1986,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation de véhicules sur la VC n°12 lieu-dit « La Pinée » le dimanche 29 septembre 2019 de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 pour des essais de voitures.

ARRÊTE

Article 1: *La circulation des véhicules sera interdite le dimanche 29 septembre 2019 sur la voirie communale n°12 lieu-dit « La Pinée » de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.*

Article 2: *La signalisation et la protection de la route seront assurées par l'organisateur des essais.*

Article 3: *Le présent arrêté sera affiché conformément à la loi.*

Le Maire,



Rémi COSTORIER

